



201024 - Il est permis de tourner autour de la Kaaba à n'importe quelle heure du jour et de la nuit

question

Est il permis de faire le pèlerinage mineur à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit ou les rites dudit pèlerinage doivent être accomplis à une heure déterminée du jour? Je veux dire par là l'ensemble des actes obligatoires à faire dans le cadre du pèlerinage mineur. Est il permis à une personne de faire la circumambulation après la deuxième prière de la nuit s'il arrive à La Mecque après cette prière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Aucune heure n'est fixée pour la circumambulation autour de la Kaaba. Quand une personne voulant faire soit le pèlerinage majeur , soit le pèlerinage mineur ou une circumambulation libre, arrive sur place au cours du jour ou de la nuit, il lui est permis de s'y livrer, fût-ce pendant les moments au cours desquels il est interdits de prier, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Ô fils d'Abdou Manaf! N'empêchez personne de faire le tour de cette Maison et de prier à côté, quelle que soit l'heure de son arrivée.** (Rapporté par at-Tirmidhi,868 et jugé authentique par Cheikh al-Albani)

Allah le sait mieux.